



**HAL**  
open science

# Les modalités appréciatives et axiologiques. Sémantique des jugements de valeur

Laurent Gosselin

► **To cite this version:**

Laurent Gosselin. Les modalités appréciatives et axiologiques. Sémantique des jugements de valeur. Cahiers de Lexicologie, 2017, 111, pp.97-119. hal-02309110

**HAL Id: hal-02309110**

**<https://hal.science/hal-02309110>**

Submitted on 9 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

[Version préfinale de l'article publié dans les *Cahiers de Lexicologie : La sémantique en France : Etat des lieux* (II), dir. J.-Cl. Anscombe, n°111, pp. 97-119]

## LES MODALITES APPRECIATIVES ET AXIOLOGIQUES

### Sémantique des jugements de valeur

#### 1. Introduction

Les modalités appréciatives et axiologiques relèvent d'une tradition spécifiquement francophone. Elles apparaissent chez Brunot (1922 : 541 ) sous le nom de « modalités sentimentales » et sont reprises sous l'appellation de modalités appréciatives et/ou axiologiques par ses successeurs : Bally (1932), Culioli (1968), Meunier (1974), Pottier (1992), Le Querler (1996, 1997), Galatanu (2002), Gosselin (2005, 2010), Cozma (2009, 2015), entre autres. Nous montrerons qu'il peut être utile de distinguer les deux concepts : d'une part les modalités appréciatives qui expriment le caractère désirable ou indésirable d'un procès (état ou événement), d'autre part les modalités axiologiques qui indiquent le caractère louable ou blâmable d'un procès ou d'un jugement. La prise en compte de ces modalités implique une conception « large » (cf. Le Querler 1996 : 51-52, Gosselin 2010 : 5-7) de la notion de modalité, comme celles de Brunot<sup>1</sup> ou Bally :

La modalité est la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit. (Bally, 1942 : 3)

On peut leur trouver un précurseur en la personne de Maïmonide, qui, dès le XII<sup>ème</sup> siècle, introduit dans la *Terminologique Logique* (éd. 1982 : 36-37), manuel de présentation de la logique aristotélicienne, les modalités du convenable, de l'agréable et du blâmable.

Parfois, le prédicat est accompagné de quelques termes indiquant la modalité de la liaison du prédicat au sujet ; tels que : *possible, impossible, probable, nécessairement, forcé, nécessaire, blâmable, agréable, convenable, il faut*, etc. [...] Nous les appelons *modes*.

Elles sont généralement ignorées des travaux anglophones consacrés aux modalités, toutes perspectives théoriques confondues. Nuyts (2006 : 12) les évoque cependant sous le nom de « bouloimaic modality » ou d' « emotional attitude », pour observer, sans toutefois aller plus loin, que rien ne paraît justifier leur exclusion du champ modal :

Why this category has not been systematically analyzed in the work of modal notions is unclear. Maybe it is because this meaning is hardly present in the system of modal auxiliaries in the West European languages, which has strongly dominated the analysis of modality. There are plenty of lexical expressions with this kind of

---

<sup>1</sup> Cf. Brunot (1922 : 507).

meaning in these languages, however, and the category has properties which make it quite comparable to uncontroversially modal notions.

En effet, même s'il n'existe pas de semi-auxiliaire modal à valeur proprement appréciative ou axiologique dans les langues d'Europe, ces modalités sont exprimées par d'autres types de marqueurs, comparables aux marqueurs de modalité épistémique : adverbes (1a,b), adjectifs (2a,b), noms (3a).

- (1a) Heureusement [appréciatif] / certainement [épistémique] qu'il est là
- (1b) Luc était fort heureusement / très certainement présent à cette réunion
- (2a) Je suis heureux / certain qu'il soit / est là<sup>2</sup>
- (2b) C'est heureux / certain qu'il soit / est là
- (3) J'ai le bonheur / la certitude de le connaître.

On peut en effet reconnaître, dans chacune de ces phrases, un *modus* et un *dictum*, au sens de Bally (1942 : 3). En (1a), par exemple, le *modus* (qui exprime le type de jugement mis en œuvre) est marqué par *heureusement* et *certainement*, tandis que le *dictum*, qui correspond au contenu du jugement, est constitué de la proposition « il est là ».

Ces modalités servent à exprimer ce qu'il est convenu d'appeler des « jugements de valeur » (Durkheim 1911, Lavelle 1951-1955). Or ces jugements de valeur ou « jugements évaluatifs »<sup>3</sup> font aujourd'hui l'objet d'une multitude d'approches diverses dans le champ de la philosophie et des sciences du langage. Ils sont au centre, actuellement,

- de la linguistique des émotions, à l'intersection de la syntaxe, de la sémantique et de la psychologie (Chatar-Moumni. 2013, Blumenthal, Novakova et Siepmann 2014),
- de linguistique de l'évaluation (« *appraisal* ») au croisement de la sémantique et de l'analyse des discours (Martin et White 2005, Asher, Benamarra et Mathieu 2009, Jackiewicz 2014),
- de la fouille d'opinion (« *opinion mining* »), dans le champ du TAL et de la linguistique informatique,
- de la rhétorique (Plantin 2011), ainsi que de la *théorie de l'argumentation dans la langue* (Anscombe et Ducrot 1983) et de ses prolongements : *théorie des stéréotypes* (Anscombe 2001), *théorie des possibles argumentatifs* (Galatanu 2002), *théorie des blocs sémantiques* (Carel et Ducrot 1999),
- de la linguistique textuelle, où ils se manifestent sous forme d'isotopies (Rastier 1987), ou de « prosodie sémantique » (Sinclair 1991),
- de la philosophie morale qui développe depuis très longtemps des théories des valeurs et des normes, et de l'expression de ces valeurs et de ces normes (Ogien 2003),
- de la philosophie des émotions (Deonna et Teroni 2008).

<sup>2</sup> Pour une mise au point récente sur l'alternance subjonctif / indicatif dans ces contextes, cf. Gosselin (2016).

<sup>3</sup> La catégorie des jugements évaluatifs englobe celle des jugements de valeur mais ne s'y réduit pas, puisqu'elle contient aussi des énoncés du type « il dort longtemps », « il fait froid/chaud », etc.

De façon plus générale, la mise en mots de ces jugements de valeur relève de la « fonction expressive » ou « émotive » du langage (Bühler éd. 2009, Jakobson éd. 1963), largement minorée par la linguistique du XX<sup>ème</sup> siècle (cf. Foolen 1997, Hübler 1998, Legallois 2012), mais que Rousseau considérait comme la fonction première et primordiale du langage :

On ne commença pas par raisonner, mais par sentir. On prétend que les hommes inventèrent la parole pour exprimer leurs besoins ; cette opinion me paraît insoutenable. [...] D'où peut donc venir cette origine ? Des besoins moraux, des passions. (Rousseau, éd. 1993 : 61-62)

La question qui se pose pour le linguiste est de savoir où localiser les manifestations de cette fonction expressive dans l'énoncé. Pour Rousseau, qui reprenait la conception rhétorique de Lamy (éd. 1998 : 179-236<sup>4</sup>), l'expressivité se manifeste dans le langage figuré, alors que le sens littéral serait purement référentiel. D'où le paradoxe développé dans l'*Essai sur l'origine des langues*, selon lequel l'homme aurait commencé à parler par figures :

Comme les premiers motifs qui firent parler l'homme furent des passions, ses premières expressions furent des tropes. Le langage figuré fut le premier à naître, le sens propre fut trouvé le dernier. (Rousseau, éd. 1993 : 63)

Cependant, une analyse linguistique plus approfondie conduit Jakobson (éd. 1963 : 214) à considérer que la « fonction émotive [...] colore à quelque degré tous nos propos ». Il devient alors impératif de préciser quelles relations cette fonction essentielle du langage entretient avec les formes linguistiques. C'est à cette question que l'approche modale, en termes de modalités appréciatives et axiologiques, apporte une réponse détaillée, que nous allons présenter dans les pages qui suivent.

## 2. L'approche modale de l'expressivité

L'objectif de l'approche modale, selon la tradition de Brunot (1922), Bally (1932, 1942) et leurs successeurs (cf. *supra*) est d'envisager l'expressivité sous un angle proprement linguistique, comme catégorie sémantique – et non plus comme simple notion psychologique<sup>5</sup>. Pour ce faire, il convient d'abord, comme l'observe Curea (2015 : 166) d'adopter une *conception énonciativiste* de la langue :

Un glissement est maintenant opéré du concept de *sujet pensant*, éminemment psychologique, vers le *sujet parlant* comme source de l'énonciation. Qu'il soit ou non exprimé, il est la source de l'acte d'énonciation ou de parole. La modalité a son origine dans la subjectivité fondamentale de la mise en acte de la langue dans la parole.

puis de proposer une *structuration* des modalités correspondant à la fonction expressive – de façon à pouvoir analyser précisément le rôle et le fonctionnement de

<sup>4</sup> Cf. Lamy (éd. 1998 : 181) : « Les passions ont un langage particulier. Les expressions qui sont les caractères des passions sont appelées figures. »

<sup>5</sup> Sur le passage des concepts d'*affectivité* et d'*expressivité* à celui de *modalité* chez Bally, cf. Curea (2015 : 166, 170).

leur marques linguistiques. Cette structuration est opérée à deux niveaux complémentaires :

- Au plan *conceptuel*, il s’agit d’intégrer l’expressivité dans le système des catégories modales, en distinguant différents sous-types de modalités expressives (structuration conceptuelle interne), et en précisant les relations de distinction et de proximité conceptuelle avec les autres catégories du champ modal : modalités aléthiques, épistémiques, déontiques ... (structuration conceptuelle externe).
- Au plan *fonctionnel*, la tâche est d’intégrer ces modalités à la structure syntactico-sémantique de l’énoncé, et de définir ainsi des *positions* occupant différents *niveaux* pour les modalités appréciatives et axiologiques.

Nous examinerons donc successivement la structuration conceptuelle, interne et externe, puis la structuration fonctionnelle de ces modalités.

### 3. Structuration conceptuelle interne

Alors que certains auteurs emploient indifféremment les deux termes, nous réservons l’appellation de « modalités appréciatives » à l’expression du désirable et de l’indésirable, et celle de « modalités axiologiques » à l’expression du louable et du blâmable. L’axiologique se distingue clairement de l’appréciatif par une propriété formelle : l’auto-valorisation. Tout jugement axiologique, qu’il soit positif ou négatif, se présente lui-même comme louable, tandis qu’un jugement appréciatif n’est pas nécessairement tenu lui-même pour désirable. Par exemple, un sujet considérant qu’il est blâmable de voler tiendra nécessairement pour louable d’admettre qu’il est blâmable de voler. A l’inverse, un sujet qui déteste avoir les pieds mouillés ne considèrera pas nécessairement qu’il est désirable de tenir pour indésirable d’avoir les pieds mouillés. Cette distinction formelle peut être mise en relation avec les instances de validation dont procèdent ces deux types de jugement. Nous avons avancé l’hypothèse (Gosselin 2010 : 67-68) que les jugements appréciatifs relèvent de la subjectivité, individuelle ou collective, alors que les jugements axiologiques dépendent d’institutions<sup>6</sup> (comme systèmes de conventions). Or la spécificité des institutions est de porter des évaluations non seulement sur les procès, mais aussi sur les jugements sur les procès : une institution dit à ses sujets comment ils doivent se comporter, mais aussi comment ils doivent juger les comportements. De là l’auto-valorisation des jugements axiologiques, qui sont les jugements valorisés par l’institution même dont ils procèdent.

Par ailleurs, l’axiologique et l’appréciatif se caractérisent par des *structures actanciennes* différentes, comprenant respectivement deux et trois arguments. Un procès ou un jugement (x) est louable/blâmable selon une institution (y). Un procès (x) est (in)désirable pour quelqu’un (y), de l’avis de quelqu’un (z)<sup>7</sup>. Soit un exemple où les trois arguments sont nettement dissociés (ce qui n’est pas toujours le cas) et explicités :

(4) Je (z) suis heureux pour elle (y) qu’il ait fait beau (x)

<sup>6</sup> Pour une analyse et une proposition de définition formelle de cette notion, cf. Anscombe (2009 : 21-22).

<sup>7</sup> Nous renonçons à la réduction à deux arguments proposée dans Gosselin (2010 : 334).

z est le « sujet modal » (Bally) ou « l'instance de validation » (voir ci-dessous) de la modalité ; y en est le « bénéficiaire » (Le Querler 1997 : 30), tandis que x est le procès auquel renvoie le *dictum*.

Enfin, on sait depuis Aristote (*Ethique à Nicomaque* I, 1) que l'appréciatif et l'axiologique peuvent être absolus ou relatifs (i.e. relatifs aux conséquences particulières de la situation soumise à évaluation). On opposera ainsi les modalités appréciatives absolues (5a) et relatives (5b) sur la base des généralisations qu'elles sont susceptibles d'induire :

(5a) Heureusement, il fait beau ( $\Rightarrow$  le beau temps est désirable)

(5b) Heureusement que j'ai pris mon blouson ( $\neq$  prendre son blouson est désirable)<sup>8</sup>.

Soit un exemple dont l'analyse mobilise les deux types de distinctions définies ci-dessus :

(6) Dommage pour Luc<sub>i</sub> qu'il<sub>i</sub> ait réussi à prendre des vacances

Cet énoncé, d'apparence paradoxale, contient deux modalités appréciatives : l'une marquée par *dommage que* (qui est l'antonyme d'*heureusement que*), l'autre par le coverbe *réussir à*. La première est négative (elle exprime l'indésirable), la seconde positive (désirable). Selon la modalité positive (marquée par *réussir à*) le *dictum* (x : *Luc a pris des vacances*) est désirable pour Luc (y) de l'avis de Luc (z). Selon la modalité négative (*dommage pour Luc que*) le *dictum* est indésirable pour Luc (y) de l'avis du locuteur (z). Pour que le même *dictum* soit jugé à la fois désirable et indésirable pour un même bénéficiaire, il faut non seulement que les deux sources du jugement soient différentes, mais aussi que le désirable soit de deux natures différentes. Ici, le désirable positif est absolu, alors que l'indésirable sera interprété comme relatif à certaines conséquences (par exemples au fait que Luc ait eu un accident pendant les vacances)<sup>9</sup>.

#### 4. Structuration conceptuelle externe

Pour définir précisément les relations des modalités appréciatives et axiologiques aux autres modalités, il est indispensable de se référer à un modèle théorique. Nous retenons la Théorie Modulaire des Modalités (Gosselin 2010). Dans ce cadre, les modalités sont envisagées selon une conception large, comme tout mode de validation / invalidation d'un contenu représenté. Le formalisme adopté est emprunté à l'informatique. Il s'agit d'un formalisme orienté-objet : chaque modalité est conçue comme un objet porteur de neuf attributs (ou paramètres), susceptibles chacun de prendre différentes valeurs. Ces valeurs sont attribuées par un système de règles prenant pour entrées les différents marqueurs de l'énoncé.

Parmi les paramètres constitutifs de la modalité, on distingue les paramètres *conceptuels*, dont les valeurs permettent de définir les catégories et les valeurs

<sup>8</sup> On trouvera une étude approfondie de ces tours, et de la fausse symétrie entre *heureusement* et *malheureusement*, dans Anscombe (2016).

<sup>9</sup> Il aurait pu aussi s'agir de deux modalités appréciatives relatives, mais relatives à des conséquences différentes (positives et négatives) ; ex. « Dommage pour lui qu'il ait réussi à se procurer la clef de la cave ».

modales, des paramètres *fonctionnels*, qui indiquent le mode de fonctionnement de la modalité dans la structure syntactico-sémantique de l'énoncé.

Les paramètres conceptuels sont au nombre de trois : l'*instance de validation* (I)<sup>10</sup>, la *direction d'ajustement* (D) et la *force de la validation* (R). L'instance de validation peut prendre trois valeurs distinctes : le réel (dans le cas des modalités aléthiques), la subjectivité (par exemple, pour les modalités épistémiques) ou l'institution (entre autres pour les modalités déontiques). Ainsi, dans les énoncés suivants, le contenu du jugement est-il présenté respectivement comme validé par le réel (7a), par une subjectivité (7b) et par une institution (7c)

(7a) Une pierre jetée en l'air doit nécessairement retomber (nécessité aléthique)

(7b) Luc est doit sûrement être malade (forte probabilité épistémique)

(7c) Vous devez impérativement rentrer avant 22 heures (obligation déontique).

Le concept de *direction d'ajustement* est emprunté à la pragmatique des actes illocutoires. Il a été forgé par Searle (éd. 1982) sur la base des réflexions d'Anscombe (éd. 2002) sur le raisonnement pratique chez Aristote. Puis il a été étendu par Searle (éd. 1985) à l'ensemble des états mentaux intentionnels. Dans la classification des actes illocutoires, deux orientations sont possibles : soit l'énoncé s'ajuste au monde (valeur descriptive), soit le monde est censé s'ajuster à l'énoncé (valeur injonctive). Qu'en est-il des actes expressifs ? Searle (éd. 1982) considère qu'ils n'ont pas de direction d'ajustement. Cette position a été critiquée par Vernant (1997 : 50), pour qui « si mots et monde n'ont pas de relation, l'acte de discours perd tout sens, toute finalité ». Une solution a été proposée par Ogien (2003 : 116), précisée dans Gosselin (2010 : 72-78) : les expressifs, et plus généralement, l'ensemble des jugements de valeur ont une direction d'ajustement mixte, prioritairement descriptive et secondairement injonctive. Car les énoncés porteurs de jugements de valeurs formulent des descriptions du monde dans le but explicite d'influer sur l'attitude à adopter à son égard (ex. « Ce fruit est délicieux », « Il serait scandaleux d'accepter cette décision »).

Enfin la force de la relation se caractérise à la fois par une polarité (positive ou négative) et un degré. Par exemple, une modalité appréciative pourra avoir une orientation positive et un degré plus ou moins élevé (8a), ou une orientation négative, avec là encore des différences de degré (8b) :

(8a) C'est pas mal / bien / formidable / merveilleux que p.

(8b) C'est dommage / malheureux / épouvantable que p.

Les paramètres I (instance de validation) et D (direction d'ajustement) suffisent à définir les catégories modales (aléthique, épistémique, appréciatif, etc.). Le paramètre F (force de la relation) permet de préciser la valeur modale, dans le cadre de chacune de ces catégories (par exemple, pour le déontique : l'obligatoire, le permis, le facultatif et l'interdit ; pour l'épistémique : le certain, le probable, le contestable et l'exclu, etc.).

---

<sup>10</sup> L'instance de validation correspond au « sujet modal » de Bally.

Les catégories modales définies au moyen des paramètres I et F correspondent à différents types de jugements (parmi lesquels les jugements de valeur associés aux modalités appréciatives et axiologiques). Soit le classement proposé :

Catégorie modale	Instance de validation	Direction d'ajustement	type de jugement
aléthique	réel	descriptive	jugement de réalité présenté comme objectif
épistémique	subjectivité	descriptive	jugement de réalité subjectif
appréciative	subjectivité	mixte	<b>jugement de valeur subjectif : désirable / indésirable</b>
axiologique	institution	mixte	<b>jugement de valeur institutionnel : louable / blâmable</b>
boulique	subjectivité	injonctive	jugement injonctif subjectif : expression d'une volonté, d'un refus
déontique	institution	injonctive	jugement injonctif institutionnel : expression d'une obligation, permission, interdiction

**Tableau 1 : catégories modales et types de jugements**

Cette classification permet de préciser les relations de *proximité conceptuelle* entre modalités, selon les valeurs des paramètres qu'elles partagent. Si les modalités appréciatives et axiologiques n'ont rien en commun avec les modalités aléthiques, elles partagent certaines valeurs avec les autres modalités, et en particulier avec les modalités bouliques et déontiques, comme le montre le tableau 2.

Direction d'ajustement	}	injonctive	<b>boulique</b>	<b>déontique</b>
		mixte	<b>appréciative</b>	<b>axiologique</b>
			subjectivité	institution
		Instance de validation		

**Tableau 2 : relations de proximité conceptuelle entre catégories modales**

La différence fondamentale entre le boulique-déontique d'une part, et l'appréciatif-axiologique de l'autre, tient au fait qu'en vertu de leurs directions d'ajustement injonctive, impliquant la précedence de l'énoncé sur l'état du monde censé s'y conformer, ces modalités bouliques-déontiques ne peuvent concerner que des situations situées dans l'avenir<sup>11</sup>, alors que les modalités appréciatives-axiologiques peuvent aussi bien concerner le présent et le passé. On observe ainsi le contraste entre (9a) / (10a), et (9b) / (10b) :

- (9a) ?\* Je veux qu'il soit venu hier (boulique)
- (9b) Je suis content qu'il soit venu hier (appréciatif)
- (10a) ?\* Il doit / est dans l'obligation d'être venu hier (déontique)
- (10b) C'est bien / remarquable qu'il soit venu hier (axiologique).

<sup>11</sup> Il s'agit ici de l'avenir par rapport au moment de référence. Pour une explication des apparents contre-exemples, cf. Gosselin 2015 : 8.

Cependant, lorsque cette discrimination temporelle ne s'impose pas, les relations de proximité conceptuelles illustrées par le tableau 2 peuvent donner lieu à des relations de quasi-paraphrase entre propositions modalisées au moyen de marqueurs de modalités axiologiques ou déontiques (11a,b), appréciatives ou bouliques (12a,b), ou à une indétermination entre modalités appréciatives et axiologiques (13).

- (11a) C'est mal de parler en mangeant (axiologique)
- (11b) Il ne faut pas parler en mangeant (déontique)
- (12a) J'aimerais / cela me ferait plaisir que vous veniez samedi (appréciatif)
- (12b) Je voudrais que vous veniez samedi (boulique)<sup>12</sup>
- (13) C'est atroce de faire ça (appréciatif et/ou axiologique).

L'indétermination, fréquente, entre l'appréciatif et l'axiologique provient de deux principes distincts :

- a) on considère ordinairement, de nos jours, qu'il est blâmable (axiologique) de faire souffrir (appréciatif) ;
- b) un « bon sujet » pour une institution doit tenir pour désirable ce que l'institution pose comme louable, et prendre en aversion ce qu'elle pose pour blâmable.

Au total, l'analyse des jugements de valeur sous forme de modalités appréciatives et axiologiques, dans le cadre de la Théorie Modulaire des Modalités, permet à la fois de préciser leur spécificité (liée à la direction d'ajustement mixte), leurs différences entre elles (dues à la différence d'instances de validation) et leurs relations de proximité conceptuelles avec les autres catégories modales.

## 5. Structuration fonctionnelle

### 5.1. Modalités extrinsèques versus intrinsèques

Considérons les phrases :

- (14a) Le tyran est mort dans les flammes
- (14b) Le tyran a échappé aux flammes.

Il est possible de leur adjoindre des expressions à valeur modale indiquant une appréciation positive ou négative soit en position initiale (15a), soit en position intégrée à la phrase (15b) :

- (15a) Je suis heureux / c'est une chance / heureusement que le tyran est mort dans les flammes.
- (15b) Le tyran a eu la chance / le bonheur / de la chance d'échapper aux flammes.

A la suite de Bally (1942 : 3), on admet que, dans les deux cas (15a et b), les modalités appréciatives appartiennent au *modus*, le *dictum* (ou contenu représenté) étant constitué par les phrases initiales (14a,b). Cependant, les expressions constitutives de ce *dictum*, loin d'être modalement neutres, sont – conformément à

---

<sup>12</sup> Haillet (2007 : 116-117) montre qu'en (12b) le conditionnel a une valeur atténuative (par rapport au présent), alors qu'en (12a), il s'agit d'un conditionnel hypothétique.

l'analyse de Brunot et Bally – elles-mêmes porteuses de modalités appréciatives et axiologiques. En effet, contrairement à ce qu'affirme Ducrot (1993 : 112), la notion de *dictum* n'implique nullement que le contenu représenté soit conçu comme faisant l'objet d'une description objective. De fait, Bally, à la suite de Brunot, admettait la présence de modalités appréciatives marquées par les lexèmes qui composent le *dictum* :

Le sentiment [ou modalité sentimentale] détermine très souvent le choix des mots, qui, à eux seuls, dégagent une impression d'admiration, ou au contraire de dédain, de désapprobation, etc. De là *un tableau* ou *une croûte* ; – *une observation*, *un avertissement* et *une scène*, *une algarade* ; – *un nectar* et *de la bibine*. (Brunot, 1922 : 541)

Certains mots [...] éveillent les idées de luxe, de beauté, d'élégance, tandis que leurs « synonymes » expriment la misère et la laideur. Une maison (qui originairement est *une demeure*) peut être *un château*, *un palais*, *un hôtel*, *une villa*, *un cottage*, ou bien *une chaumière*, *une hutte*, *une baraque*, *une bicoque*, *une mesure*, *un taudis*. (Brunot 1922 : 581)

La modalité est aussi incorporée dans le *dictum* sous la forme d'un adjectif de jugement ou d'appréciation : *Cette hypothèse est fausse* (= Je nie que telle ou telle chose soit) ; *Ce fruit est délicieux* (= J'ai du plaisir à le manger). Un cas plus délicat est celui où l'adjectif cumule les significations de qualité objective et d'appréciation subjective : *Ce sermon est monotone* (= Je m'ennuie à écouter ce sermon parce qu'il est uniforme). (Bally, éd. 1965, § 47)

Ainsi, dans les exemples (15a,b), le nom de *tyran* véhicule-t-il lui-même des évaluations axiologique et appréciative négatives, tandis que le verbe *échapper* est à la fois porteur d'une modalité appréciative positive (il est désirable d'échapper à quelque chose), et d'une modalité appréciative négative affectée à son complément (en l'occurrence, *les flammes*). Si donc l'expressivité se manifeste en une multiplicité d'endroits dans des phrases comme (15a,b), la tâche de l'approche modale est d'isoler différentes modalités et de préciser leur statut fonctionnel.

La première distinction oppose les modalités extrinsèques aux modalités intrinsèques. Ces dernières sont intrinsèques aux lexèmes constitutifs du *dictum*. Ce sont les seules modalités à prendre en compte dans (14a,b). Les premières sont extrinsèques à ce *dictum* ; ce sont elles qui sont ajoutées en (15a,b). Il convient alors d'opérer des distinctions supplémentaires concernant le statut fonctionnel respectif des modalités extrinsèques et des modalités intrinsèques.

## 5.2. Structuration fonctionnelle des modalités extrinsèques

Deux critères sont à prendre en compte pour structurer le champ des modalités extrinsèques : a) ce sur quoi porte la modalité (uniquement le prédicat ou la proposition tout entière), b) ce qui peut porter sur la modalité (l'interrogation, la négation, le temps, une autre modalité ...). Le premier critère conduit à dissocier les modalités *intraprédicatives* (qui ne portent que sur le prédicat avec lequel elles constituent un prédicat complexe), des modalités *extraprédicatives* (qui affectent la

proposition, prise globalement)<sup>13</sup>. Le second permet d'opposer les modalités *véridicibles* (qui peuvent être niées, interrogées, affectées d'un temps différent du présent actuel, etc.) aux modalités *non véridicibles* (qui n'offrent aucune de ces possibilités)<sup>14</sup>. Ces deux critères sont complémentaires et ne se recouvrent pas. De là quatre statuts possibles pour les modalités extrinsèques. Elles peuvent être :

1) Extrapredicative et véridicible : elles ont alors le statut de *métapredicat*

- (16a) Je suis heureux / c'est une chance que le tyran soit mort dans les flammes
- (16b) Je ne suis pas heureux / suis-je heureux / j'étais heureux / certainement que j'étais heureux que le tyran soit mort dans les flammes
- (16c) Ce n'est pas de chance / est-ce une chance / ce fut une chance / certainement que c'était une chance que le tyran soit mort dans les flammes.

2) Extrapredicative et non véridicible : *opérateur propositionnel*

- (17a) Heureusement / par chance / dommage que le tyran soit mort dans les flammes

Ces expressions ne supportent ni la négation, ni l'interrogation, ni d'être dans la portée d'une modalité épistémique (« \*certainement qu'heureusement que ... »), et lorsque cette modalité épistémique est syntaxiquement possible, elle affecte directement le contenu représenté et non la modalité appréciative extrinsèque :

- (17b) Certainement que, par chance, le tyran est mort dans les flammes.

3) Intrapredicative et véridicible : *opérateur predicatif*

- (18a) Le tyran a eu de la chance d'échapper aux flammes
- (18b) Le tyran n'a pas eu de chance, a-t-il eu de la chance / a certainement eu de la chance d'échapper aux flammes
- (18c) Le tyran a / avait / eut / aura eu de la chance d'échapper aux flammes.

On observe en outre qu'avec le statut intrapredicatif de la modalité appréciative, le bénéficiaire de l'appréciatif est l'individu désigné par le sujet de la phrase (la modalité est « participant-oriented »), alors qu'avec le statut extrapredicatif, c'est le locuteur ou la collectivité qu'il représente qui, par défaut, constituent ce bénéficiaire (la modalité est « speaker-oriented »). Pour que le bénéficiaire en soit le sujet, il est nécessaire qu'il soit explicité (« heureusement pour lui, le tyran ... »).

4) Intrapredicative et non véridicible : *opérateur predicatif transparent*

- (19) Le tyran a eu la chance / le bonheur d'échapper aux flammes.

---

<sup>13</sup> Sur l'opposition entre modalités appréciatives intrapredicatives *versus* extrapredicatives, cf. Le Querler (1997). On retrouve cette même opposition « extra / intrapredicative » sous des terminologies variées dans la littérature sur les modalités (cf. Gosselin 2010 : 96-97).

<sup>14</sup> Cette distinction est due à Kronning (1996, 2013). Elle est reprise par Vet (1997).

L'expression « avoir la chance de » est clairement intraprédicative, car elle contraint le choix du sujet de la prédication. On ne peut, par exemple, l'insérer en (20b) contrairement à (20a) :

- (20a) Pierre rencontre / a la chance de rencontrer Marie à Lyon  
 (20b) La Saône rencontre / ?? a la chance de rencontrer le Rhône à Lyon.

Pourtant, en cas d'insertion de la négation, de l'interrogation, d'un temps différent, ou d'un adverbe épistémique, ces éléments affectent directement le contenu (en l'occurrence le prédicat) et non la modalité appréciative :

- (21) Le tyran n'a pas eu la chance / a-t-il eu la chance / aura la chance / a certainement eu la chance d'échapper aux flammes (≈ le tyran n'a pas échappé aux flammes et ça a été une chance pour lui, etc.)<sup>15</sup>.

Soit, pour résumer, le tableau 3 des quatre niveaux de modalités extrinsèques :

	extraprédicative	intraprédicative
véridicible	métaprédicat ex. <i>il est heureux que p</i>	opérateur prédicatif ex. <i>avoir de la chance de Vinf</i>
non véridicible	opérateur propositionnel ex. <i>heureusement que p</i>	opérateur prédicatif transparent ex. <i>avoir la chance de Vinf</i>

**Tableau 3 : les quatre niveaux de modalités extrinsèques**

### 5.3. Structuration fonctionnelle des modalités intrinsèques

Les modalités intrinsèques sont les modalités marquées par les lexèmes constitutifs du *dictum*. On admet que tout lexème marque au moins une modalité. Quatre types de situations doivent être distingués :

1) Le lexème *dénote* une valeur modale. Exemples :

- (22) C'est un plaisir (axiologique positif) / une possibilité (aléthique ou épistémique) / un devoir (déontique) / une certitude (épistémique).

2) Une modalité, au moins, est *associée* au lexème : *professeur* est porteur d'une modalité aléthique (« X est un professeur » exprime un jugement de réalité objectif) ; à *salaud* et *idiot* sont respectivement associées des modalités axiologique et appréciative négatives (d'où leur emploi comme insultes), etc.

3) Le lexème *assigne* une modalité, au moins, à un ou plusieurs éléments qu'il régit. Par exemple « échapper à » et « risque de » assignent une modalité appréciative négative à leur complément, de même que « ramassis de » assigne une modalité axiologique négative au substantif qu'il régit, même si celui-ci n'en est pas intrinsèquement porteur :

<sup>15</sup> On remarque que ce phénomène est propre aux modalités appréciatives et axiologiques, car la même construction avec des marqueurs de modalité épistémique (*conviction, certitude*), boulique (*volonté*) ou déontique (*obligation, permission*), ne présente pas du tout les mêmes caractéristiques : « Il n'a pas la certitude / volonté / obligation d'être élu » (la négation porte sur la modalité).

(23) *ramassis de fonctionnaires internationaux* (F. Nourissier, *Lettre à mon chien*, 1975 : 150) / *athées* (E. Sue, *Le juif errant*, 1845 : 668) / *paysans, manœuvres* (E. About, *Le nez d'un notaire*, 1862 : 8) / *juifs, laquais* (A. Glatigny, *Le fer rouge*, 1870 : 29) / *chanteurs, échetiers de journaux* (Huysmans, *Marthe : histoire d'une fille*, 1876 : 92), etc. (exemples recueillis dans Frantext).

4) Le lexème suppose un *scénario modal* (Gosselin 2015 : 38-44), i.e. un enchaînement stéréotypique d'actions et de situations auxquelles sont assignées des modalités. Par exemple, le substantif *vengeance* et le verbe *se venger* impliquent un enchaînement d'actions indésirables pour leurs bénéficiaires (typiquement, X a commis une action indésirable pour Y, qui est conduit à son tour à commettre, en retour, une action indésirable pour X).

Dans le cas des modalités appréciatives associées (situation n°2) à un verbe ou un substantif déverbal, il est indispensable de mettre en relation la structure actancielle du verbe avec celle du désirable (cf. *supra*, § 3). Par exemple, « X s'amuse de Y » renvoie à un procès désirable pour X (qui est à la fois le bénéficiaire et l'instance de validation du désirable) ; « X ennueie Y » désigne un procès indésirable pour Y ; « X protège Y de Z » réfère à un procès désirable pour Y et assigne une valeur indésirable à Z relativement à Y ».

En étudiant plus particulièrement les noms d'humains<sup>16</sup>, nous avons été amené à distinguer différents *niveaux* au sein de la *structure modale* du nom :

1) *Le niveau lexical*.

Un N est porteur d'une modalité associée (ex. *charpentier* et *professeur* sont aléthiques, tandis que *salaud* est axiologique négatif et que *crétin* est appréciatif négatif), ou de plusieurs modalités distinctes. Ainsi *assassin*, *voleur*, *menteur* sont-ils porteurs à la fois d'une modalité aléthique et d'une modalité axiologique négative. De sorte que dans les phrases

(24) Luc n'est pas un assassin / voleur / menteur

la négation peut porter sur la modalité aléthique (« Luc n'a pas tué / pris le bien d'autrui / dissimulé la vérité ») et/ou sur la modalité axiologique négative (il a tué, pris le bien d'autrui, dissimulé la vérité, mais dans des circonstances telles que son acte est justifié et ne saurait encourir de blâme, par exemple s'il a menti par humanité). Ce double fonctionnement est confirmé par les tests syntaxiques. Les axiologiques et appréciatifs purs peuvent apparaître en position de N1 et non de N2 dans la structure (25a)<sup>17</sup> ; les substantifs purement aléthiques ne peuvent occuper que la position de N2 dans cette même structure (sauf effet particulier) ; mais les mixtes apparaissent naturellement dans les deux positions (25e,f) :

(25a) Ces N1 de N2

(25b) Ces salauds / crétins d'égyptologues / professeurs d'université

(25c) ? Ces crétins de salauds / salauds de crétins

(25d) ? Ces égyptologues de professeurs d'université

<sup>16</sup> Cette étude a été menée dans le cadre du projet NHUMA dirigé par C. Schnedecker et W. Mihatsch. Cf. Gosselin (sous presse).

<sup>17</sup> Cf. Milner (1978), Ruwet (1982), Flaux et Mostrov (2016).

(25e) Ces menteurs de professeurs d'université

(25f) Ces salauds / crétins de menteurs

## 2) *Le niveau sublexical.*

Un N se laisse gloser, dans les dictionnaires, au moyen de sous-prédicats. Par exemple *château* désigne une « belle et vaste demeure », *rhumatisme* une « affection douloureuse des articulations ». Or ces sous-prédicats sont eux-mêmes porteurs de modalités associées qui peuvent être de nature différente de la modalité de niveau lexical<sup>18</sup>. *Château* et *rhumatisme* sont aléthiques au niveau lexical (on peut faire des statistiques sur les châteaux et les rhumatismes dans des études scientifiques), mais ils possèdent des sous-prédicats porteurs d'appréciations subjectives (*belle*, *vaste*, *douloureuse*). En l'occurrence, Les adjectifs *belle* et *douloureuse* sont porteurs de modalités appréciatives, respectivement positive et négative. *Vaste* porte une modalité épistémique (un jugement de réalité subjectif). Les modalités associées au niveau sublexical sont appelées à jouer un rôle décisif dans les discours. Pour prendre un exemple récent longuement débattu dans la presse, les termes *migrant*, *réfugié*, *clandestin*, sont tous également aléthiques au niveau lexical (à la différence de *parasite* qui est axiologique et appréciatif négatif), mais ils sont porteurs de modalités différentes au niveau sublexical : aléthique pour *migrant* (qui n'implique aucun jugement de valeur), appréciatif négatif pour *réfugié* (à cause du sous-prédicat *victime*), et axiologique négatif pour *clandestin* (« en situation d'illégalité »).

## 3) *Les valeurs stéréotypiques.*

Les modalités de niveau lexical ou sublexical peuvent être linguistiquement marquées ou inférées sur la base de l'activation d'un stéréotype. Seules ces dernières sont contextuellement annulables. Par exemple *pluie* ou *insecte* sont porteurs de modalités appréciatives négatives au niveau lexical stéréotypique. C'est pourquoi « il peut y avoir de la pluie / des insectes » sera paraphrasable, dans une situation typique, par « il risque d'y avoir de la pluie / des insectes », par opposition à « il peut y avoir des chaises ». Mais on conçoit aisément que ces modalités appréciatives négatives sont contextuellement annulables.

Au niveau sublexical stéréotypique, un *adulte* sera présenté comme *libre* (appréciatif positif) et *responsable* (axiologique positif). Ces modalités seront mobilisées dans un énoncé comme « Sois adulte ! », qui ne saurait être interprété au seul niveau lexical (aléthique) (cf. Aleksandrova 2013, Gosselin 2015).

De là quatre niveaux de modalités intrinsèquement associées aux lexèmes (tableau 4), auxquels peuvent se manifester des modalités appréciatives et axiologiques.

---

<sup>18</sup> D'où l'intérêt d'étudier les gloses dictionnairiques pour identifier les modalités associées. Cf., dans la perspective de Galatanu, Cozma (2009).

lexical linguistique ex. <i>idiot</i> (appréciatif) ; <i>salaud</i> (axiologique) ; <i>menteur</i> (aléthique + axiologique)	lexical stéréotypique ex. <i>insecte</i> (appréciatif) ; <i>pluie / soleil</i> (appréciatif)
sublexical linguistique ex. <i>réfugié</i> ( <i>migrant</i> aléthique + <i>victime</i> appréciatif) ; <i>clandestin</i> ( <i>migrant</i> aléthique + <i>illégal</i> axiologique)	sublexical stéréotypique ex. <i>adulte</i> ( <i>libre</i> appréciatif + <i>responsable</i> axiologique)

**Tableau 4 : quatre niveaux de modalités intrinsèquement associées aux lexèmes**<sup>19</sup>

Précisons enfin que la structure actancielle du désirable doit être prise en compte pour caractériser les modalités associées aux noms. Le bénéficiaire peut être le sujet qualifié par le nom (ex. *victime*) ou les sujets susceptibles d'entrer en relation avec lui (*assassin*). Certains noms sont mixtes de ce point de vue (il est indésirable d'être et d'entrer en relation avec un *abruti*). D'autre part, certains noms servent à qualifier les individus désignés comme sources du jugement appréciatif (ex. *anglophile/phobe*), d'autres qualifient l'individu à la fois comme bénéficiaire (ou victime) et comme source du jugement. Ainsi un *agoraphobe* est-il à la fois présenté comme victime (on « souffre » d'agoraphobie) et comme source du jugement appréciatif négatif.

## 6. Conclusion

L'approche modale de l'expressivité conduit à structurer cette notion sous la forme de deux concepts, les modalités appréciatives et axiologiques, qui présentent une structure interne, précisément définie, et qui s'articulent, selon des relations de différence et de proximité, aux autres catégories modales. Leur mise en fonctionnement dans l'énoncé est elle-même structurée par l'opposition entre modalités extrinsèques *versus* intrinsèques. Chacune de ces deux catégories se subdivise à son tour selon quatre niveaux distincts.

L'intérêt de cette approche se manifeste sur plusieurs plans. Du point de vue philosophique, elle permet de dépasser la dichotomie exclusive entre jugements de réalité et jugements de valeurs, mise en cause par Perelman (1970) et Putnam (2002), ainsi que l'opposition entre descriptivisme et expressivisme (Schroeder 2008), car la plupart des énoncés, contiennent, à des niveaux fonctionnels différents, des jugements de valeur et des jugements de réalité : des modalités appréciatives-axiologiques et des modalités aléthiques-épistémiques.

Pour la même raison, elle permet de résoudre les difficultés posées, dans le champ de la sémantique lexicale, par les distinctions entre connotation et dénotation ainsi qu'entre classifiante et non classifiante (Milner 1978) : loin d'être « inextricable » (Ruwet 1982 : 250), la combinaison de jugements de valeurs et de jugements de réalité au sein d'un même lexème devient rigoureusement analysable au moyen de modalités opérant à des niveaux fonctionnels différents.

Enfin, pour l'analyse des textes et des discours, automatisée ou non, cette perspective offre l'avantage de fournir des catégories et des classifications

<sup>19</sup> Chaque niveau d'analyse doit faire l'objet de critères et de tests spécifiques (Gosselin sous presse).

proprement linguistiques, qui ne sont ni calquées ni empruntées à d'autres domaines de connaissance.

Laurent Gosselin  
 Université de Rouen-Normandie  
 DY LIS, EA 7474

## RÉFÉRENCES

- ALEKSANDROVA Angelina (2013) : *Noms humains de phase : problèmes de classifications ontologiques et linguistiques*, Strasbourg, Thèse de l'Université de Strasbourg.
- ANSCOMBE Elizabeth (éd. 2002) : *L'intention*, trad. M. Maurice et C. Michon, Paris, Gallimard.
- ANSCOMBRE Jean-Claude (2001) : « Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes », *Langages* 142, p. 57-76.
- (2009) : « Notes pour une théorie sémantique des jurons, insultes et autres exclamatives », in D. Lagorgette (dir.), *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses implications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, Presses universitaires de l'Université de Savoie, p.9-30.
- (2016) : « Les constructions en *adverbe que p* en français. Essai de caractérisation sémantique d'une matrice lexicale productive », *Cahiers de lexicologie* 108, p. 199-223.
- ANSCOMBRE Jean-Claude et DUCROT Oswald (1983) : *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- ARISTOTE (éd. 1983) : *Ethique à Nicomaque*, trad. J. Tricot, Paris, Vrin.
- ASHER Nicholas, BENAMARA Farah et MATHIEU Yvette-Yannick (2009) : « Appraisal of opinion in discourse », *Lingvisticae Investigationes* 12 : 2, p. 279-292.
- BALLY Charles (1932) : *Linguistique générale et linguistique française*, Paris, Leroux.
- (1942) : « Syntaxe de la modalité explicite », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 2, p. 3-13.
- (1965) : *Linguistique générale et linguistique française*, 4<sup>ème</sup> éd., Berne, Francke.
- BLUMENTHAL Peter, NOVAKOVA Iva et SIEPMANN Dirk (dir.) (2014) : *Les émotions dans le discours*, Frankfurt am Main, Peter Lang.
- BRUNOT Ferdinand (1922) : *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- BÜHLER Karl (éd. 2009) : *Théorie du langage*, trad. D. Samain, Marseille, Agone.
- CAREL Marion et DUCROT Oswald (1999) : « Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative », *Langue Française* 123, p. 6-26.
- CHATAR-MOUMNI Nizha (dir.) (2013) : *L'expression verbale des émotions*, *Langue Française* 180.
- COZMA Ana-Maria (2009) : *Approche argumentative de la modalité aléthique dans la perspective de la Sémantique des Possibles Argumentatifs. Application au discours institutionnel de la bioéthique*, thèse de l'Université de Nantes.
- (2015) : « L'usage de la modalité en Sémantique des Possibles Argumentatifs : comment le modèle théorique fait évoluer la notion », *Signes, Discours et*

- Sociétés*, n° spécial, « Sémantique des Possibles Argumentatifs et Analyse Linguistique du Discours. Hommage à Olga Galatanu » (en ligne).
- CULIOLI Antoine (1968) : « La formalisation en linguistique », *Cahiers pour l'analyse* 9, p. 106-117.
- CUREA Anamaria (2015) : *Entre expression et expressivité : l'école linguistique de Genève de 1900 à 1940*. Charles Bally, Albert Sechehaye, Henri Frei, Lyon, ENS Éditions.
- DEONNA Julien et TERONI Fabrice (2008) : *Qu'est-ce qu'une émotion ?*, Paris, Vrin.
- DUCROT Oswald (1993) : « A quoi sert le concept de modalité ? », in N. Dittmar, et A. Reich (dir.), *Modality in Language Acquisition*, Berlin, de Gruyter, p. 111- 129.
- DURKHEIM Émile (1911/ 1967) : « Jugements de valeur et jugements de réalité », in *Sociologie et Philosophie*, Paris, PUF, p. 90-109.
- FLAUX Nelly et MOSTROV Vassil (2016) : « À propos de noms d'humains (dis)qualifiants : un imbécile vs un salaud et leurs paradigmes », 5<sup>ème</sup> Congrès Mondial de Linguistique Française, <https://doi.org/10.1051/shsconf/20162712016>
- FOOLEN Ad (1997) : « The expressive function of language : toward a cognitive semantic approach », in S. Niemeier et R. Dirven (dir.), *The Language of Emotions*, Amsterdam, Benjamins, p.15-31.
- GALATANU Olga (2002) : « La dimension axiologique de l'argumentation », in M. Carel (dir.), *Les facettes du dire. Hommage à O. Ducrot*, Paris, Kimé, p. 93-107.
- GOSSELIN Laurent (2010) : *Les modalités en français*, Amsterdam-New York, Rodopi.
- (2015) : « De l'opposition *modus/dictum* à la distinction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* CX-1, p. 1-50.
- (2016) : « Les modes expriment-ils des modalités ? L'alternance indicatif/subjonctif dans les complétives objet », *Linguisticae Investigationes* 39-1, p. 145-192.
- (sous presse) : « Quand nommer, c'est juger. Les jugements de valeur internes aux noms d'humains », in C. Schnedecker et W. Mihatsch (dir.), *Nouvelles approches en sémantique lexicale: les noms d'humains, théories, méthodologies*, Berlin, De Gruyter.
- HAILLET Pierre Patrick (2007) : *Pour une linguistique des représentations discursives*, Bruxelles, De Boeck.
- HÜBLER Axel (1998) : *The expressivity of grammar*, Berlin / New York, Mouton de Gruyter.
- JACKIEWICZ Agata (dir.) (2014) : *Etudes sur l'évaluation axiologique*, *Langue française* 184.
- JAKOBSON Roman (éd. 1963) : *Essais de linguistique générale*, t. 1, trad. N. Ruwet, Paris, Minuit.
- KRONNING Hans (1996) : *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal « devoir »*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis.

- (2013) « Monstration, véridiction et polyphonie. Pour une théorie modale de la polyphonie », in H. de Chanay, M. Colas-Blaise et O. Le Guern (dir.), *Dire / montrer. Au cœur du sens*, Chambéry, Éditions de l'Université de Savoie, p. 93-115.
- LAMY Bernard (éd. 1998) : *La rhétorique ou l'art de parler*, Paris, PUF.
- LAVELLE Louis (1951-1955) : *Traité des valeurs I et II*, Paris, PUF.
- LEGALLOIS Dominique (2012) : « From grammaticalization to expressive constructions. The case of *histoire de + inf.*, in M. Bouveret et D. Legallois, (dir.), *Constructions in French*, Amsterdam, Benjamin, p. 257-281.
- LE QUERLER Nicole (1996) : *Typologie des modalités*, Caen, Presses Universitaires de Caen.
- (1997) : « Les modalités appréciatives dans *La Chartreuse de Parme* de Stendhal », *L'Information Grammaticale* 72, p. 28-31.
- MAÏMONIDE Moïse (éd. 1982) : *Terminologie logique*, trad. M. Ventura, Paris, Vrin.
- MARTIN James et WHITE Peter (2005) : *The language of evaluation : Appraisal in English*, London / New York, Palgrave Macmillan.
- MEUNIER André (1974) : « Modalités et communication », *Langue Française* 21, p. 8-25.
- MILNER Jean-Claude (1978) : *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Seuil.
- NUYTS Jan (2006) : « Modality : Overview and linguistic issues », in W. Frawley, (dir.), *The expression of modality*, Berlin / New York, Mouton de Gruyter, p. 1-26.
- OGIEN Ruwen (2003) : *Le rasoir de Kant et autres essais de philosophie pratique*, Paris / Tel Aviv, éd. de l'Éclat.
- PERELMAN Chaïm (1970) : *Le champ de l'argumentation*, Bruxelles, P.U. de Bruxelles.
- PLANTIN Christian (2011) : *Les bonnes raisons des émotions. Principes et méthodes pour l'étude du discours émotionné*, Berne, Peter Lang.
- POTTIER Bernard (1992) : *Sémantique générale*, Paris, PUF.
- PUTNAM Hilary (2002) : *The collapse of the fact / value dichotomy, and other essays*, Cambridge, Mass., Harvard U. P.
- RASTIER François (1987) : *Sémantique interprétative*, Paris, PUF.
- ROUSSEAU Jean-Jacques (éd. 1993) : *Essai sur l'origine des langues*, Paris, Garnier-Flammarion.
- RUWET Nicolas (1982) : *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Seuil.
- SEARLE John R. (éd. 1982) : *Sens et expression*, trad. J. Proust, Paris, Minuit.
- (éd. 1985) : *L'intentionnalité*, trad. Cl. Pichevin, Paris, Minuit.
- SCHROEDER Mark (2008) : *Being for. Evaluating the semantic program of expressivism*, Oxford, Clarendon Press.
- SINCLAIR John M. (1991) : *Corpus, Concordance, Collocation*. Oxford, O. U. P.
- VERNANT Denis (1997) : *Du Discours à l'action, études pragmatiques*, Paris, PUF.
- VET Co (1997) : « Modalités grammaticalisées et non-grammaticalisées », in G. Kleiber et M. Riegel (dir.), *Les formes du sens*, Louvain-la-Neuve, Duculot, p. 405-412

